



RESTAURER LA CONFIANCE SYNTHÈSE



2022

ÉDITEUR
CFE-CGC
59 rue du Rocher - 75008 Paris

RÉDACTION
Services Études de la CFE-CGC

CONCEPTION
Service communication de la CFE-CGC
Valérie Bouret
Adrien Vînet

RELECTURE
Service communication de la CFE-CGC

CRÉDIT PHOTOS
Adobe stock

DÉPÔT LÉGAL : Mars 2022

ISBN : 978-2-38340-013-4

WWW.CFECGC.ORG





ÉDITO

FRANÇOIS HOMMERIL
Président de la CFE-CGC

FACE À LA « CRISE », RESTAURONS LA CONFIANCE

La « crise » est devenue partie de notre environnement, comme l'oxygène que l'on respire. Utilisée comme un terme évoquant la situation économique, son périmètre s'est étendu à tous les sujets se prêtant à des ruptures, des régressions, des violences, des renoncements. Crise économique, crise financière, crise climatique, crise de l'emploi, de la démocratie, de l'identité, du logement, de la famille, des idées, de l'engagement, partout c'est la crise. Jeunes, vieux, entre les deux, employeurs, salariés, politiques, depuis presque quarante ans, pour tout le monde : c'est la crise !

Et au point culminant, survient la crise géopolitique mondiale, la guerre en Europe et son cortège de malheurs.

En rongant peu à peu ce qui fait cohésion et projet dans la société, les crises successives et conjuguées ont installé la plus terrible des situations : le doute de chacun dans la possibilité d'une société de progrès, construite et partagée par tous.



La confiance ne peut revenir que par une volonté partagée entre les pouvoirs publics, les corps intermédiaires et les acteurs économiques.



La confiance, à l'inverse, est cet état d'esprit qui permet l'espoir et donne le ressort nécessaire aux individus, à titre personnel ou professionnel, de s'engager, de faire un pari sur l'avenir, de prendre des risques en sachant les chances de succès favorables et sans redouter à l'excès un échec. Cette méfiance généralisée favorise les replis, éparpille les énergies, accroît l'anxiété et ne dessine ni un présent enthousiasmant ni un avenir prometteur pour les générations futures.

L'objectif de la CFE-CGC a toujours été de lutter pour des collectifs solides où l'épanouissement individuel est possible pour chacun et participe à la consolidation de l'ensemble. En produisant un ensemble d'analyses et de propositions dont les synthèses thématiques sont exposées dans ce document, l'ambition de la CFE-CGC est d'apporter la preuve que d'autres options sont possibles sur des sujets majeurs. Et de prétendre, avec humilité mais conviction, que ces propositions sont plus viables sur le long terme, plus justes en termes de répartition, plus légitimes en termes de fonctionnement.

« Restaurer la confiance », c'est le nom que nous avons choisi comme titre pour qualifier le défi qui s'impose à nous. Nous nous sommes ici attachés à démontrer que la confiance ne peut revenir que dans un contexte de volonté partagée entre les pouvoirs publics, les corps intermédiaires et les acteurs économiques qui composent le paysage socio-économique d'une société.



La question centrale du partage de la valeur créée par les efforts et le travail de chacun.



Cette volonté doit se traduire par un partage des responsabilités dans la gestion et la stratégie avec une vision convergente des enjeux et une légitimité des acteurs. Ce partage doit s'accompagner de transparence et de respect de tout ce qui garantit un retour à l'adhésion de tous à une société plus juste.



07

RESTAURER LA CONFIANCE DANS L'ÉCONOMIE



15

RESTAURER LA CONFIANCE DANS UNE TRANSITION JUSTE



21

RESTAURER LA CONFIANCE DANS LA PROTECTION SOCIALE



31

RESTAURER LA CONFIANCE DANS LE PARITARISME



35

RESTAURER LA CONFIANCE DANS LA REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS ET LA DÉMOCRATIE SOCIALE



39

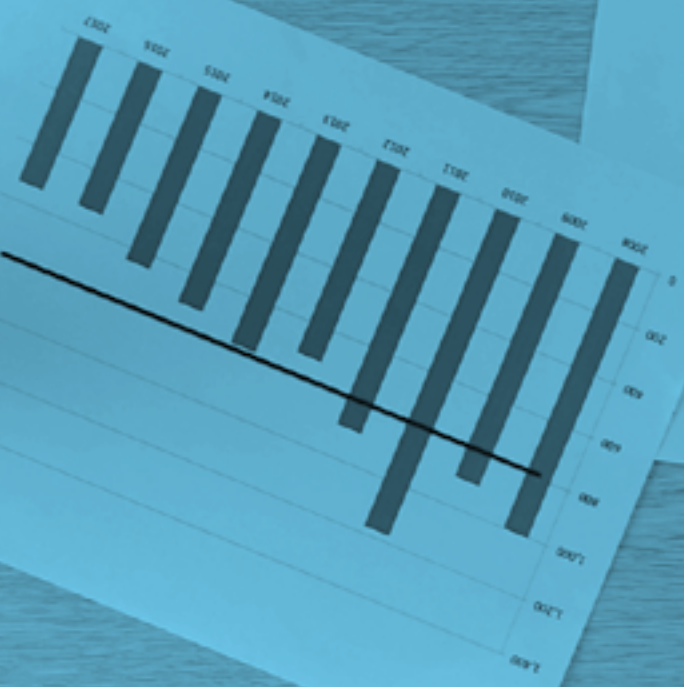
RESTAURER LA CONFIANCE DANS L'EUROPE ET DANS LE MULTILATÉRALISME



COMPANY STATISTICS



Revenue 2018-2022



COMP





RESTAURER

LA CONFIANCE

DANS L'ÉCONOMIE

REVOIR LES FONDAMENTAUX DE NOTRE ÉCONOMIE À TRAVERS UNE POLITIQUE PUBLIQUE PLUS AMBITIEUSE

Redémarrer l'industrialisation de la France

Notre appareil productif n'est plus suffisamment performant pour répondre aux besoins de notre économie. Il en résulte des difficultés sur le plan de l'emploi, des salaires et plus largement sur le niveau de vie de nos concitoyens.

Pour la CFE-CGC, la France ne pourra pas retrouver une certaine prospérité sans une véritable relance de son industrie.

Afin de recréer cette dynamique industrielle nous proposons de :

Développer notre compétitivité hors-prix

Pour la CFE-CGC, l'encouragement du travail peu qualifié, est particulièrement contre-productif. Les politiques successives qui ont consisté à baisser les cotisations sur le Smic et à encourager les allègements sur les bas salaires n'ont pas conduit à la création d'emplois à haute valeur ajoutée. Or, seule une montée en gamme de notre production peut nous permettre de renouer avec des excédents commerciaux. Le gouvernement doit ainsi miser en priorité sur des politiques de moyen/long terme orientées vers une amélioration de notre compétitivité hors-prix (qualité, innovation, décarbonation etc.) permettant d'améliorer la compétitivité de nos entreprises de façon durable, d'accroître le potentiel de croissance de la France et ainsi d'améliorer durablement la situation de l'emploi.

S'appuyer sur une véritable politique d'innovation

La compétitivité hors-prix de notre industrie ne peut pas se construire sans une véritable politique d'innovation. En la matière, nous demandons d'accroître significativement les dépenses d'investissement dans la R&D afin de recréer des conditions favorables au processus d'innovation. D'autre part, il est primordial pour soutenir l'innovation de renforcer les liens et d'encourager les échanges entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée au sein des entreprises.

Porter une véritable réflexion stratégique de reconquête industrielle au niveau de l'État

Alors que la plupart des grands projets industriels nécessitent le temps long et une vision stratégique des enjeux du futur, l'État s'est peu à peu enfermé dans des réactions de court terme ce qui a profondément nuit à notre cohérence industrielle.

Nous réclamons le retour d'un État stratège qui puisse fixer le cap et déterminer les priorités industrielles des trente prochaines années. L'État doit par ailleurs impulser cette relance industrielle à travers sa commande publique et en imposant certaines contreparties aux aides octroyées.

Accroître nos exportations

L'aggravation de notre déficit commercial concourt à accélérer le mouvement de désindustrialisation de notre pays. Il illustre le passage de notre économie à un modèle de consommation importée et non plus de production. Nous proposons donc de soutenir davantage nos TPE-PME pour qu'elles puissent participer plus fortement aux marchés mondiaux.

Conquérir et façonner le nouvel espace numérique

Nous ne pouvons assurer la pérennité de notre développement économique pour les années futures, sans garantir notre souveraineté et autonomie numérique. Faute d'ancrage dans un espace numérique européen, notre économie sera au mieux, dépendante, au pire en voie d'extinction. Ceci exige d'assumer des choix importants qui contribuent à défendre nos intérêts tant nationaux qu'euro-péens, permettant de protéger nos compétences, nos entreprises, et des pans entiers de secteurs d'activité.

Pour la CFE-CGC, il est nécessaire de :

Réguler correctement ces nouveaux acteurs et de réduire notre dépendance vis-à-vis des acteurs extra-européens

Nous souhaitons limiter le pouvoir de marché des plateformes numériques en encadrant l'exploitation des données fournies par les offreurs de services et les consommateurs, et en imposant une tarification minimale supérieure au prix de réserve de l'offreur.



Par ailleurs, nous proposons d'exiger une implantation physique dans le pays où la plateforme exerce une activité et de mettre en place une taxe spécifique sur les services.

Enfin, pour la CFE-CGC, la France doit veiller à sauvegarder sa souveraineté numérique. Il est en effet vital d'être maîtres de nos choix technologiques sur les secteurs structurants de demain dans le numérique (Intelligence artificielle, 5G et IOT, blockchain, informatique quantique etc.).

Au nom de notre autonomie stratégique, nous demandons donc à l'Union européenne (UE) de favoriser l'émergence d'acteurs européens capables de concurrencer la position dominante des acteurs américains et chinois.

Accompagner la transition de certains emplois

Certains emplois seront à l'avenir de plus en plus automatisés et polarisés (effacement progressif des emplois intermédiaires). Pour que ce changement soit accepté socialement, notre système de formation devra s'adapter à l'évolution de ces nouvelles possibilités technologiques.

Pour la CFE-CGC, il est ainsi indispensable d'anticiper ces profonds changements en mesurant les effets sur les métiers (c'est l'objet du Projet SECOIA Deal), de revisiter les compétences des salariés au regard de celles exigées pour travailler avec l'IA, et de les accompagner pour garantir leur employabilité.

REFONDER NOTRE ÉCONOMIE AUTOUR D'UN MEILLEUR PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ISSUE DU TRAVAIL

Associer davantage les salariés à la gouvernance des entreprises

Partant du constat que la gouvernance des entreprises s'est peu à peu détournée de ses intérêts à long terme, **la CFE-CGC milite pour accroître la présence à hauteur d'un tiers des salariés dans les conseils d'entreprise, et qu'un des sièges soit réservé aux cadres.** En tant que partie constituante de l'entreprise et relais de la voix des salariés dans les instances de gouvernance, leur présence est stratégique. Elle permet d'intégrer la vision de l'intérêt social de l'entreprise pour favoriser une gouvernance d'entreprise plus durable. Pour s'assurer de la pertinence de la rémunération des dirigeants en lien avec la performance économique et sociale de l'entreprise, nous portons l'idée que la présence de salariés dans les comités de rémunération est essentielle au maintien de la cohésion sociale dans l'entreprise.

Objectiver le partage de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise

Le constat est sans équivoque : depuis des années, le partage de la valeur ajoutée se déforme au profit des actionnaires et au détriment des salariés. Pourtant, la valeur créée au sein de l'entreprise est due en grande partie au travail et à l'investissement des salariés, ce qui justifie une répartition juste et équitable. Pour y parvenir, il est nécessaire de mener un travail d'objectivation de ce partage. Pour cela, nous souhaitons aller au-delà de l'obligation d'une discussion sur le partage de la valeur ajoutée, en dotant la négociation en entreprise sur le partage de la valeur ajoutée d'une obligation de fournir des indicateurs revêtant la forme d'un index.

Redonner du pouvoir d'achat en revalorisant la rémunération des salariés

La problématique du pouvoir d'achat s'inscrit dans la durée avec des rémunérations qui ne suivent pas la hausse continue du coût de la vie.

Cette situation est d'autant plus marquée chez les populations que nous représentons, qui subissent davantage une moindre revalorisation salariale, avec pour conséquence un resserrement de l'éventail des salaires. Pour y remédier, il nous paraît indispensable de relancer une dynamique salariale qui redonnerait aux cadres l'envie de s'investir. Pour cela, nous défendons la mise en place d'un véritable pacte de progression des schémas de rémunération, avec le respect d'une échelle de salaires entre les différents postes de classifications, gage de reconnaissance de la prise de responsabilités technique ou managériale.

En parallèle, nous rappelons qu'il est indispensable de faire de la lutte contre les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes une réelle priorité.

Même si le salaire doit rester la clé de voûte de l'édifice rémunération, l'épargne salariale est un outil à valoriser et à défendre dans la perspective de rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée. Ainsi, nous revendiquons la nécessité de développer l'épargne salariale en lui apportant davantage de sens.



Pour cela, nous portons les idées suivantes :

- donner plus de poids à l'intéressement aux performances plutôt qu'aux résultats ;
- modifier la formule de calcul de la participation, qui n'est plus adaptée à la réalité des entreprises ;
- orienter le choix du placement de l'épargne salariale vers une gamme de fonds labellisée avec une forte exigence sociale et environnementale, comme le label CIES (Comité intersyndical de l'épargne salariale).

Rééquilibrer le poids de la fiscalité pour la rendre plus juste

Depuis des années, les différentes réformes fiscales ont contribué à transférer le poids de la fiscalité des entreprises vers les ménages, en particulier les classes moyennes : entre 2006 et 2019, les recettes de l'impôt sur le revenu (IR) ont augmenté de 43 % tandis que celles de l'impôt sur les sociétés (IS) ont diminué de 40 %. Ces réformes dont l'objectif était de favoriser l'investissement en faveur de la création d'emploi et de croissance n'ont pas eu les effets attendus. Il est temps de rééquilibrer la fiscalité pour la rendre plus juste et équitable. Nous militons d'une part pour repenser la fiscalité des entreprises dans la perspective de dégager de nouvelles recettes, et d'autre part pour alléger la fiscalité des ménages à travers une plus grande progressivité du système fiscal.

MODIFIER NOS MODÈLES COMPTABLES POUR INTÉGRER L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ DE DURABILITÉ

Sortir du pacte de stabilité les investissements publics au profit d'une comptabilisation préservant nos ressources vitales et environnementales

La CFE-CGC propose d'adapter la comptabilité publique et de créer un compartiment spécifique « en dehors des lois du marché » au titre de « biens précieux » qui pourrait accueillir les dépenses de santé, ainsi que celles de préservation de la biodiversité, et qui ne rentreraient pas dans les règles européennes du pacte de stabilité et de croissance.

Développer une comptabilité extra-financière intégrant les contraintes de soutenabilité

Les normes IRFS (International financial reporting standards) ont transformé les entreprises en « marchandise » valorisée financièrement oubliant les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

C'est pourquoi, la CFE-CGC propose :

- de valoriser le capital humain en le considérant non comme une charge mais comme une source de création de valeur dans l'entreprise dans la lignée de certains travaux (modèle International Salary Asset) ;
- de mettre en œuvre une comptabilité extra-financière qui traduise les véritables impacts sociétaux des entreprises, en prenant en compte la manière dont la richesse est redistribuée au sein d'une entreprise, indicateur des plus pertinents sur le climat social d'une entreprise ;
- de développer un modèle comptable qui intègre scientifiquement les contraintes de soutenabilité conduisant ainsi à ne dégager du profit qu'une fois les dettes écologiques et sociales remboursées, tel que proposé dans le modèle CARE.





RESTAURER

LA CONFIANCE

DANS UNE

TRANSITION JUSTE

ACCÉLÉRER NOTRE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Lutter contre le réchauffement climatique grâce à des instruments de politique publique adaptés

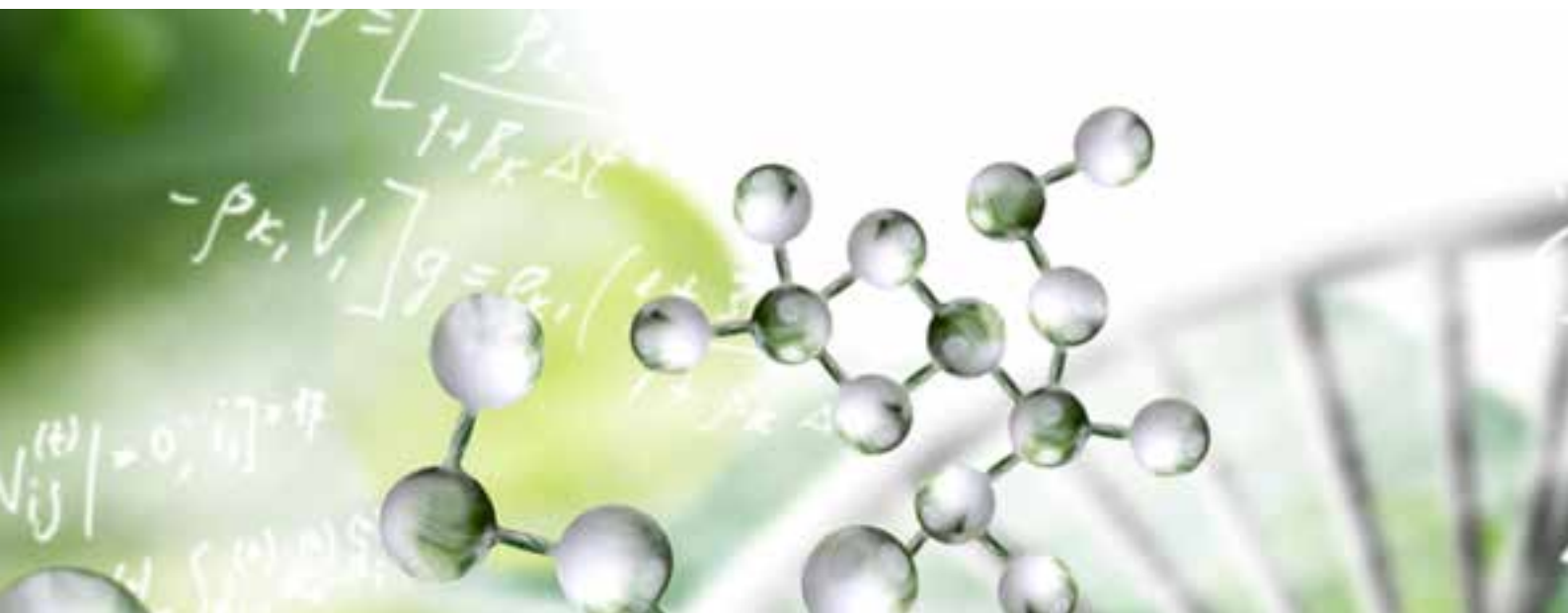
Pour la CFE-CGC, l'instrument fiscal est un levier efficace pour permettre d'une part, d'inciter les acteurs économiques à s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables et, d'autre part, de financer les investissements verts. Afin de lutter contre les fuites de carbone, la CFE-CGC propose d'agir sur le prix des biens les moins durables via une **taxe carbone aux frontières de l'Union européenne**. Celle-ci concourrait à prendre en compte l'impact environnemental et à rééquilibrer les prix des biens carbonés. Nous proposons également de définir un prix du carbone plancher dans les marchés de prix d'émission afin d'éviter l'apparition d'un écart trop important entre les prix du carbone efficace et le prix de marché et ce, pour lutter plus efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Défendre la souveraineté et l'indépendance énergétique

La CFE-CGC souhaite mettre la **souveraineté industrielle et énergétique au cœur des politiques publiques en convergence avec les ambitions climatiques**. Il faut, à cet effet, créer des filières industrielles d'énergies renouvelables pour augmenter la production française d'infrastructures (panneaux photovoltaïques, éolien) nécessaires à l'exploitation énergétique et défendre avec fermeté les intérêts français au niveau européen et mondial.

Décarboner l'ensemble du secteur de l'énergie

Le nucléaire, source d'énergie quasiment décarbonée, est une ressource indispensable pour répondre au défi climatique et permettre notamment au secteur industriel de disposer d'une énergie compétitive et souveraine. **La CFE-CGC propose donc de maintenir le nucléaire, à son niveau**



dans le mix énergétique français, et d'entretenir une filière industrielle d'excellence. Il est par ailleurs impératif d'anticiper l'arrêt des réacteurs nucléaires actuellement en exploitation et d'en mettre en chantier de nouveaux, ce qui doit s'accompagner, pour maintenir le niveau d'expertise nécessaire, d'un renforcement des formations aux métiers.

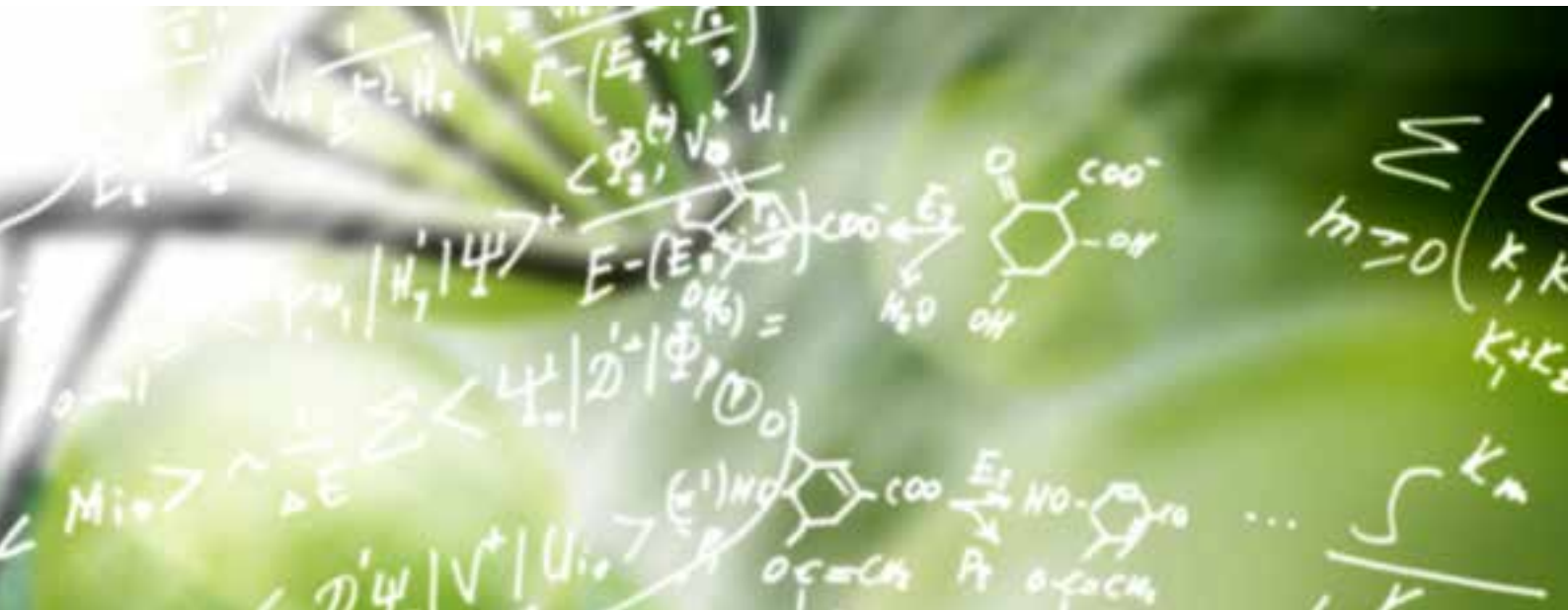
Les énergies renouvelables ne permettent pas à ce jour d'obtenir un rendement pouvant répondre à l'ensemble de la demande en électricité des Français.

Le défi majeur est de mieux faire coïncider l'offre et la demande d'électricité ce qui suppose de développer des filières de recherche afin d'améliorer la productivité de ces nouvelles technologies.

La CFE-CGC propose de nouer des partenariats entre entités publiques (laboratoires de recherche, chaires...) et entités privées (entreprises), génératrices d'activités économiques, en cohérence avec une politique industrielle ambitieuse. Grâce à sa technologie, la France peut s'appuyer sur diverses sources d'énergie comme l'hydrogène, l'hydroélectricité et la biométhanisation dont il faut poursuivre le développement dans l'optique de décarboner le secteur énergie.

Définir des politiques sectorielles durables

Il est primordial pour limiter l'impact de notre économie sur l'environnement de définir des politiques durables dans tous les secteurs de l'économie. **La CFE-CGC soutient le développement de l'éco-conception et de l'économie circulaire qui permettent de limiter l'impact environnemental de l'industrie.** Elle propose également de réduire les émissions GES du secteur des transports en promouvant les mobilités douces à travers l'investissement dans des infrastructures multimodales mais aussi en facilitant l'achat de véhicules propres grâce à des solutions de financement à taux zéro. Il est aussi indispensable d'accélérer la transformation énergétique des bâtiments, créatrice d'emploi, en ajoutant au livret A un compartiment supplémentaire dédié.



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Investir dans la recherche et sensibiliser

La préservation de la biodiversité passe impérativement par un investissement dans la recherche afin de développer des indicateurs de mesure de l'empreinte biodiversité des entreprises et d'améliorer l'état global des écosystèmes.

L'État doit encourager ce champ afin de préciser les concepts et les outils nécessaires à la préservation de la biodiversité. **La CFE-CGC propose aussi de mettre en place des politiques de sensibilisation, en particulier à destination des plus jeunes en intégrant la biodiversité dans la formation initiale et continue afin de sensibiliser les citoyens tout au long de leur vie sur cet enjeu (voir « Les 102 propositions de la CFE-CGC pour l'éducation »).**

DÉCLINER LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE

Contraindre l'entreprise à adopter une gouvernance responsable

Les entreprises ont longtemps adopté une stratégie de maximisation du profit, ce qui génère des arbitrages en défaveur des progrès sociaux et environnementaux et cause des dysfonctionnements structurels dans notre économie.

La CFE-CGC considère que les entreprises doivent modifier ce modèle en adoptant une gouvernance plus responsable garante d'une vision de long terme. C'est la raison pour laquelle nous estimons que la modification de l'objet social comme défini par la loi PACTE doit s'imposer à toutes les entreprises, les obligeant à définir une raison d'être. Il en va de même pour l'application de la loi sur le devoir de vigilance qui doit être étendu à toutes les formes juridiques non couvertes.

Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux en s'appuyant sur le dialogue social

L'élargissement des prérogatives des comités sociaux et économiques (CSE) sur les sujets de transition écologique par la Loi Climat et résilience est une réelle avancée. Il faut cependant aller plus loin afin d'organiser un véritable dialogue social et environnemental en donnant les moyens - heures de délégations supplémentaires, jours de formation spécifiques - au CSE d'effectuer les missions qui lui ont été accordées.

La CFE-CGC demande également la création d'une commission environnement obligatoire du CSE dotée d'un budget propre.

Élargir le champ de la Déclaration de performance extra-financière (DPEF)

La DPEF présente la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales, sociétales et environnementales de son activité.

La CFE-CGC propose d'étendre l'obligation de publier une DPEF qui est, pour le moment, réservée à certaines entreprises. Étendre cette obligation pourrait inciter les entreprises à mieux prendre en compte les risques non-financiers et à être plus résilientes.

Pour la CFE-CGC, si cette obligation était étendue aux PME, les informations exigées devraient s'inscrire dans un schéma de juste proportionnalité au regard de la taille et des moyens dont elles disposent.





A hand holding a pen is positioned over several puzzle pieces. The puzzle pieces are shaped like human figures and gears, symbolizing social protection and community. The background is a solid pink color.

RESTAURER

LA CONFIANCE

DANS LA

PROTECTION SOCIALE

RECENTRER LE MODÈLE SUR LES BESOINS DE L'INDIVIDU TOUT AU LONG DE LA VIE ET POUR TOUS LES ALÉAS

Concilier les temps de vie professionnels et personnels

Renforcer et développer le soutien du proche aidant

Dans une société vieillissante, de plus en plus de salariés sont amenés à endosser le rôle d'aidant. Compte tenu de cette réalité, il incombe aux pouvoirs publics de renforcer ce statut afin de permettre aux salariés concernés de mener une vie équilibrée en dépit de la charge supplémentaire liée à cette situation.

C'est pourquoi la CFE-CGC porte la nécessité d'une amélioration du congé proche aidant à travers une augmentation à la fois de sa durée, et du montant de son indemnisation.

Impliquer davantage les pères en adaptant le congé parental et le congé de paternité

Afin de favoriser une meilleure répartition des tâches et d'optimiser la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, les règles du congé parental et de paternité doivent être revisitées :

- réduction de la durée indemnisée du congé parental d'éducation à un an et amélioration de l'indemnisation en la portant à 80 % du salaire et dans la limite du plafond de la Sécurité sociale de l'année en cours ;
- augmentation de la durée obligatoire du congé paternité et réduction à 4 mois après la naissance de la période de prise de ce congé.

Individualiser l'allocation adulte handicapé (AAH)

Le droit à l'AAH est subordonné à un plafond de ressources. Or, ces ressources sont prises en compte non seulement sur la base du revenu personnel de l'allocataire, mais aussi de la personne avec laquelle il vit en couple (peu importe son statut). Pourtant et comme évoqué lors des débats récents, soutenir l'individualisation, c'est soutenir l'autonomie des personnes handicapées par la dissociation de leur situation conjugale et leur situation de handicap.

À ce titre, la CFE-CGC soutient la proposition d'individualiser l'AAH.



Permettre de bien vieillir en bonne santé

Agir en prévention

La CFE-CGC milite pour que la politique de prévention, indispensable pour faire face au vieillissement de la population, constitue une priorité et qu'en ce sens, l'État alloue les moyens nécessaires à sa prise en charge, en confie le pilotage à l'Assurance maladie, et veille à la coordination des acteurs et des dispositifs pour une véritable synergie autour de cet enjeu fondamental.

Par ailleurs, l'organisation du travail et notamment le rythme et la charge de travail ont des conséquences - exacerbées par la pandémie - sur la santé physique et psychique des salariés et, *in fine*, sur l'usure professionnelle.

La CFE-CGC milite pour que l'évaluation et la régulation de la charge de travail soient impérativement abordées lors des négociations sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

Développer une meilleure transition emploi-retraite en adéquation avec les besoins des seniors

Avant d'entamer les démarches nécessaires auprès de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) pour bénéficier de la retraite progressive, le salarié doit exercer son activité à temps partiel. Or, cela suppose que ce temps partiel (ou temps réduit) soit autorisé par l'employeur. **Aussi, la CFE-CGC milite pour l'instauration de dispositions ne permettant pas à l'employeur de s'opposer à un passage à temps partiel (ou temps réduit) dans le cadre d'une demande de retraite progressive tant que l'assuré n'a pas atteint la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein.**

Améliorer certains mécanismes de retraite pour être au plus près de la réalité des parcours

Les études supérieures constituent un investissement qui permet d'accroître les gains de productivité et ainsi d'augmenter la création de richesses. Elles ont cependant pour corollaire une entrée plus tardive sur le marché du travail. Il apparaît donc légitime d'en tenir compte lors du calcul des droits à la retraite.



C'est pourquoi la CFE-CGC estime qu'il faut porter la possibilité de rachat de trimestres retraite à coût réduit à 8 trimestres (à la place des 4 actuels) sur une période de 15 ans suivant l'entrée dans la vie active, en précisant que les périodes de chômage éventuelles doivent être décomptées de ce délai.

Réduire le coût de la complémentaire santé des retraités par un crédit d'impôt

L'impact du passage à la retraite est non négligeable sur l'accès à une couverture complémentaire santé. Les jeunes retraités sortent d'un contrat collectif cofinancé par l'employeur et doivent souscrire à une couverture individuelle au tarif élevé, étant considérés comme une population à risque par les assureurs.

Afin de permettre aux retraités de pouvoir continuer à accéder à une complémentaire santé, la CFE-CGC demande que le retraité puisse bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50 % du coût de sa complémentaire santé.

Apporter une réponse adaptée à la perte d'autonomie

Les moyens donnés pour couvrir ce nouveau risque social ne sont pas à la hauteur du défi à relever. **À ce titre, la CFE-CGC alerte à la fois sur le besoin de donner les moyens nécessaires à l'amélioration de l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées dans les établissements,** mais aussi sur la nécessité de repenser le secteur de l'aide à domicile qui doit être soutenu et professionnalisé. Afin d'assurer l'attractivité de ces métiers, il devient indispensable de revaloriser les salaires, refondre les grilles de progression salariales, mais aussi d'améliorer les conditions de travail et les perspectives de carrières.

ADAPTER LA PROTECTION SOCIALE À L'ÉVOLUTION DES RISQUES SOCIAUX

Agir en prévention des risques psychosociaux par la publication d'un indicateur QVCT des entreprises

L'augmentation de la sinistralité liée à l'organisation du travail est révélatrice de l'absence de prévention suffisante des risques psychosociaux dans les entreprises. En 2020, 1 441 maladies professionnelles psychiques ont été reconnues, soit quasiment 3 fois plus qu'en 2016.

La CFE-CGC milite pour la création et la publication d'un indicateur QVCT. Il permettrait une meilleure visibilité des risques psychosociaux dans les entreprises, et inciterait ces dernières à agir pour de meilleures conditions de travail.

Rendre obligatoire la prévoyance lourde (décès, incapacité, invalidité)

Après la généralisation de la complémentaire santé et la mise en place du dispositif « 100 % santé », rendre obligatoire une couverture prévoyance lourde pour tous reste le dernier pas à franchir pour la protection sociale. Les prestations allouées par la Sécurité sociale en cas d'incapacité, d'invalidité ou de décès sont en effet insuffisantes pour pallier la chute de niveau de vie. **Pour améliorer la couverture des Français, il revient à l'état d'instaurer une obligation de négocier au niveau de la branche et de prévoir une obligation de financement à la charge des employeurs à défaut d'accord.**

Créer un fonds dédié à l'indemnisation des victimes lors d'une épidémie

Considérant les coûts et préjudices importants supportés par une partie de la population en cas d'épidémie, et au regard de la responsabilité de l'État dans l'absence d'anticipation des stocks de matériel ou de procédures hospitalières spécifiques lors de la pandémie de Covid-19, un système d'indemnisation exceptionnel doit être mis en place.

La CFE-CGC demande la création d'un fonds dédié à l'indemnisation des victimes d'épidémie, ainsi que de leurs ayants droit en cas de décès, financé par l'État.



STRUCTURER LES DISPOSITIFS DE FAÇON LISIBLE ET ACCESSIBLE EN FONCTION DES BESOINS

Gagner en efficience pour une protection sociale de qualité

Assurer les besoins en santé de tous

Afin de garantir la bonne orientation des patients vers le soin adapté compte tenu de leur besoin, il convient de définir les parcours de soins pertinents selon les situations.

La CFE-CGC demande que des personnels soient spécifiquement en charge d'accompagner les patients tout au long de ce parcours.

La continuité et la qualité des soins pour les patients repose également sur la bonne coopération des professionnels. Il est primordial de favoriser la collaboration entre l'ensemble des acteurs, du monde médical, médico-social et social, qu'ils relèvent du public comme du privé.

Lutter contre les déserts médicaux

Pour la CFE-CGC, la lutte contre les déserts médicaux implique de repenser les attributions des structures au regard de leur situation géographique et des besoins identifiés : structures de proximité nombreuses dédiées à certaines activités dont l'exercice en ambulatoire ; grandes structures équipées pour les soins lourds et complexes.

Dans les territoires plus éloignés de l'offre de santé, les outils numériques peuvent être mis à profit pour répondre en partie aux besoins de la population. L'État doit garantir à l'ensemble des déserts médicaux identifiés l'accès à la téléconsultation. En dehors de cet usage palliatif, il convient de travailler à l'identification des soins pour lesquels cet outil est ou non pertinent.

Rendre efficiente l'articulation entre l'assurance maladie obligatoire et l'assurance maladie complémentaire

Pour la CFE-CGC, il convient de ne pas bouleverser le système en place au risque de le fragiliser davantage. Elle prône donc des adaptations nécessaires de ce système inédit à deux étages en vue d'apporter la réponse attendue par les assurés.

L'assurance maladie obligatoire doit couvrir, de manière universelle, un socle de base répondant aux besoins communs à toute la population. L'assurance maladie complémentaire ne doit pas uniquement pallier les carences de la Sécurité sociale mais couvrir le « vrai » soin complémentaire. Nous appelons à la création d'un organisme de régulation indépendant regroupant l'ensemble des acteurs afin de mieux les coordonner.

Encadrer les missions des services de prévention et de santé au travail

Pour un système efficient qui fasse de la santé au travail des salariés un véritable enjeu, il est primordial de centrer l'activité des services de prévention et de santé au travail sur la santé au travail, et non sur la santé publique. Ce n'est pourtant pas le tournant pris par la loi sur la santé au travail du 2 août 2021 qui prévoit que ces services « participent à des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, dont (...) des actions de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive ».

Améliorer l'accessibilité numérique

Rendre accessible le numérique aux personnes vulnérables

L'accessibilité numérique est un enjeu majeur des politiques d'accès à l'information et aux droits sociaux. Pour pallier en partie les difficultés rencontrées par les personnes vulnérables face à la généralisation du numérique, en particulier les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, **la CFE-CGC demande concrètement que les plus modestes et les publics les plus éloignés du numérique puissent bénéficier, à prix réduit, d'une assistance.** Cette assistance consisterait, à travers une mesure nationale et un financement public, à aider ces populations pour par exemple, faire installer la fibre à moindre coût.

Rendre obligatoire le tiers payant pour les prestations du panier de soin de base dit « 100 % santé »

Le tiers payant intégral permet aux assurés de ne plus faire l'avance des frais, ce qui est déterminant pour les soins et équipements coûteux qui font souvent l'objet de refus de soins pour raison financière. Pourtant, il n'est pas encore systématiquement utilisé, même sur le panier 100 % santé.

La CFE-CGC demande qu'il soit désormais rendu obligatoire sur ces prestations. Pour pallier certaines difficultés que pourraient rencontrer les professionnels de santé, la CFE-CGC est favorable à la mise à disposition par les organismes complémentaires de services numériques facilitant le tiers payant.



CONFORTER UNE PROTECTION SOCIALE VIABLE À LONG TERME

Une protection sociale soutenable

Réaffirmer les principes fondateurs de la protection sociale

La CFE-CGC souhaite voir confortés les principes fondateurs de notre système de protection sociale, gages de sa pérennité. À commencer par le principe de solidarité caractéristique de la Sécurité sociale pour laquelle « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Aussi, pour garantir l'adhésion de tous au système, les couvertures universelles doivent rester financées par l'impôt, tandis que les revenus de remplacement doivent reposer sur les cotisations sociales.

Maintenir le principe de compensation des allègements de cotisations sociales

La CFE-CGC n'est pas favorable aux exonérations de cotisations sociales. Lorsqu'elles existent, elles doivent être intégralement compensées par des recettes pérennes afin de garantir l'équilibre financier de la Sécurité sociale et des régimes de retraites complémentaires.

Privilégier un pilotage à long terme

La CFE-CGC estime pertinent de piloter la Sécurité sociale de manière pluriannuelle. Elle est donc opposée à la mise en place d'une « règle d'or » qui conduit à appliquer juridiquement une règle comptable qui n'a aucun sens économiquement et socialement et prive l'État d'une partie de sa capacité à agir en cas de récession économique. Les politiques conduites doivent viser l'équilibre de long terme des comptes de la protection sociale dans le cadre d'un dialogue social renforcé dans lequel les partenaires sociaux doivent conserver toute leur place.

Des couvertures pensées dans la durée

Relancer notre politique familiale en réaffirmant son universalité

La CFE-CGC regrette amèrement que la politique familiale française s'éloigne de plus en plus de ses principes fondamentaux sur lesquels elle s'est bâtie, et notamment sur celui de la redistribution horizontale qui contribue à la compensation des charges familiales. Face à la détérioration de la situation démographique qui menace notre modèle social fondé sur la redistribution et la solidarité entre les générations, il devient de plus en plus urgent de redéfinir les contours d'une politique familiale plus ambitieuse.

Pour la CFE-CGC, cela nécessite de revenir à un modèle plus universaliste, qui bénéficie à toutes les familles et qui cesse de moduler les prestations familiales en fonction des revenus.

Apporter une réponse durable au problème de financement de la perte d'autonomie

Le socle de financement de la perte d'autonomie doit reposer le plus largement possible sur la solidarité nationale. **À cet effet, la CFE-CGC préconise la mise en place d'une assurance obligatoire de base donnant droit à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) rendue accessible sans condition de ressources afin de favoriser la mutualisation.**

Pour qu'un financement complet et efficace soit défini, il faut que l'État prenne ses responsabilités. Il doit définir un périmètre clair de la dépense publique, afin que soient déterminées de la manière la plus efficiente possible de nouvelles dépenses privées, qui viennent compléter la couverture du risque.

Intégrer le financement de la retraite dans une perspective globale de long terme

Le recul de l'âge de départ à la retraite est souvent présenté comme une nécessité. Or dans un régime par répartition, c'est le versement des cotisations qui permet le paiement des pensions. Plus le nombre de salariés cotisant est important, plus l'équilibre du système est, toutes choses égales par ailleurs, aisé à atteindre. **Face à toute mesure de recul de l'âge légal qui répond à une logique délétère et court-termiste, la CFE-CGC oppose une intervention concrète via l'emploi, et milite pour que des mesures soient prises afin d'améliorer l'employabilité des seniors, et de favoriser le retour à l'emploi de ceux qui en sont privés.**





RESTAURER

LA CONFIANCE

DANS LE

PARITARISME

MODERNISER ET OPTIMISER LE PARITARISME SOUS TOUTES SES FORMES

Un modèle social français dégradé

Le modèle social à la française doit largement son succès à un mode de partage des responsabilités entre un socle organisé par l'État et financé par la solidarité nationale et un étage financé et géré par les partenaires sociaux.

Si cette organisation reste toujours vraie pour la retraite complémentaire, la prévoyance et l'APEC, en revanche le système a subi sur d'autres organismes beaucoup de transformations pour des résultats très mitigés, en termes de services comme d'équilibre financier, en raison d'un interventionnisme souvent malavisé de l'État. C'est le cas, caricaturalement, de la formation professionnelle et de l'emploi par exemple.

Pour autant, loin de tirer des conclusions pertinentes de cette dégradation qu'ils provoquent, les pouvoirs publics ont tendance à instrumentaliser les déficits de certains des organismes sociaux pour condamner le système et le faire glisser vers une transformation radicale plus libérale et beaucoup moins protectrice de notre modèle.

Maintenir un socle minimum et une partie complémentaire

Face à ce danger, la CFE-CGC défend l'idée du maintien d'un socle minimum garanti à tous par la solidarité nationale et, dans sa partie complémentaire, elle promeut l'approche assurantielle mutualisée intergénérationnelle et intercatégorielle fondée sur des cotisations déployées grâce au paritarisme.

Pour porter cette vision, le paritarisme doit être modernisé dans sa négociation et optimisé dans les modalités de gestion des organismes que les partenaires sociaux ont sous leurs responsabilités. Les discussions engagées en 2021 et la négociation sur ce sujet débutée dès le début de l'année 2022 témoignent de leur volonté, dans le périmètre qui ne dépend que d'eux, d'aller dans le sens d'une amélioration des dispositifs.

Toutefois, la meilleure volonté des partenaires sociaux ne suffira pas à restaurer une répartition équilibrée des rôles et des financements. Les pouvoirs publics doivent s'engager sur la voie d'un partage plus social, plus stable et beaucoup plus pérenne des champs d'action respectifs de l'État et des partenaires sociaux.

PRENDRE EN COMPTE LES PROPOSITIONS SUIVANTES DE LA CFE-CGC

Assurer la pérennité des ressources

Les sources de financement des organismes gérés paritairement doivent provenir des cotisations assises sur les salaires. Que ces cotisations soient supportées par les salariés et/ou les employeurs. Dès lors que la cotisation est prélevée sur le salaire dans sa version super brute, le régime ou l'organisme ainsi alimenté doit être géré paritairement.

Dans le même ordre d'idée, nous nous opposons aux tours de passe-passe opérés par les pouvoirs publics consistant à transformer une cotisation en prélèvement (CSG). Nous rappelons que les cotisations sont dédiées à une finalité prédéterminée avec une trajectoire fléchée vers un organisme garantissant contre un risque ou proposant des services. La pérennité du service offert aux salariés dépend de la pérennité du financement de l'organisme. Or si la cotisation est sûre, les prélèvements, qui ont une nature fiscale n'ont pas d'affectation prédéfinie et dépendent des choix politiques de l'exécutif et de ses priorités du moment.

Asseoir le champ de compétence du paritarisme

En cohérence avec la partie financement, nous considérons que l'ensemble des organismes sociaux dont l'existence est assise sur les cotisations salariales doivent être pilotés par les partenaires sociaux selon les règles du paritarisme de gestion « pur », c'est-à-dire dans des instances de gouvernance où seuls les représentants des organisations patronales et des organisations syndicales représentatives ont le droit de siéger.

Par ailleurs, la redistribution des services ou des prestations garanties et gérées par les partenaires sociaux, financés par les salariés et les entreprises, doivent l'être à destination des seuls cotisants selon des règles définies par le paritarisme de négociation et mises en œuvre par le paritarisme de gestion.

Créer un environnement sécurisé pour les organismes sociaux

Le paritarisme protège ou assure les salariés contre des risques liés à la vie professionnelle. Il le fait par la mutualisation intercatégorielle et interprofessionnelle. Il remplit de ce fait une mission d'intérêt collectif et participe de façon forte à la cohésion nationale. C'est la raison pour laquelle nous pensons que les activités des organismes sociaux doivent s'exercer dans un environnement non concurrentiel (retraite complémentaire) ou dans un cadre très réglementé (complémentaires santé) afin de mettre à l'abri les protections des salariés d'une gestion par les coûts. Financeurs et bénéficiaires, les salariés seraient sinon trop exposés aux risques d'une gestion visant essentiellement la rentabilité et dont ils font déjà suffisamment les frais par ailleurs.





RESTAURER

LA CONFIANCE

DANS LA

REPRÉSENTATION

DES INTÉRÊTS ET LA

DÉMOCRATIE SOCIALE

REVALORISER LES DYNAMIQUES COLLECTIVES MILITANTES

Malgré des réformes importantes et des déclarations récurrentes sur l'importance du dialogue social, les constats se suivent et se ressemblent : la confiance dans la démocratie sociale reste en berne.

Rétablir la confiance dans les corps intermédiaires

Les salariés semblent continuer à exprimer une certaine défiance vis-à-vis des organisations syndicales, ainsi que le montrent régulièrement les enquêtes du Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) notamment : plus de 60 % des salariés interrogés n'ont « plutôt pas » ou « pas du tout confiance » dans les syndicats, seuls 5 % ont « très confiance ».

Ces chiffres traduisent une tendance générale de manque de confiance dans les corps intermédiaires comme les syndicats. Le mouvement des gilets jaunes est un signe fort de cette perte de confiance.

Les études publiques mesurant « la confiance sociale » se focalisent et communiquent sur les organisations syndicales de salariés. Du côté de la représentation des employeurs, difficile de trouver de telles informations... Il semble qu'il n'existe pas d'études équivalentes concernant la confiance dans les organisations professionnelles d'employeurs.

La CFE-CGC ne peut se satisfaire de ce constat. Il importe de continuer à comprendre ce qui est à l'œuvre et de proposer des pistes pour redonner envie de croire dans des dynamiques collectives militantes représentant au mieux les intérêts des parties qui dialoguent.

Travailler sur deux volets de la représentation

Celui concernant la représentation syndicale de salariés et celui de la représentation des intérêts des employeurs dans le champ social.

Du côté syndical

Après le constat de l'insuccès de la loi de 2008 dans la relance du taux de syndicalisme, des réformes successives des gouvernements dissuadant de s'engager syndicalement ou bien encore la persistance des employeurs à mettre des freins à l'engagement syndical, **la CFE-CGC porte deux propositions principales pour favoriser l'adhésion à une organisation syndicale de salariés :**

- en réinterrogeant le bénéfice des accords collectifs d'entreprise, sous certaines conditions, aux seuls adhérents des organisations syndicales représentatives ;
- et en alliant cette évolution à un renforcement du monopole syndical dans la négociation collective.

Du côté de la représentation des intérêts des employeurs dans le champ social

Là aussi sur la base d'un constat montrant après 5 ans de pratique des carences de la réforme de la représentativité patronale de 2015 et 2016, **la CFE-CGC ose présenter quatre propositions dans ce domaine, jusque-là chasse gardée des seules organisations professionnelles d'employeurs :**

- profiter de la nouvelle actualité du sujet pour demander un débat public ;
- proposer que ce débat remette en avant les enjeux et les responsabilités découlant de la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs, en particulier au niveau national interprofessionnel ;
- proposer que ce débat soit vraiment public, dans un cadre ouvert, en dehors des seules organisations professionnelles et de l'administration, au regard de ses enjeux de démocratie sociale ;
- veiller à ce que les règles de la représentation des intérêts des employeurs dans le champ social respectent en droit et en fait le pluralisme des intérêts.





A row of flagpoles with various flags against a yellow background. The flags are silhouetted against the bright yellow sky. The flagpoles are of varying heights and are arranged in a slightly curved line from left to right. The background is a solid, bright yellow color.

RESTAURER

LA CONFIANCE

DANS L'EUROPE

ET DANS LE

MULTILATÉRALISME

APPROFONDIR L'EUROPE SOCIALE

Comment redonner du sens à la construction européenne face aux défis d'aujourd'hui qui dépassent les frontières nationales et nous obligent, nous Européens, à regarder ensemble vers le reste du monde ? Pour cela, il convient de donner corps aux droits sociaux, avec le socle européen des droits sociaux comme boussole.

Décliner au niveau national les objectifs de Porto

Pour la CFE-CGC, l'engagement commun au niveau européen est bienvenu et nécessaire, mais les compétences dans ces domaines appartiennent très largement aux États membres. Nous appelons le gouvernement français à se donner les moyens des ambitions européennes et à engager des mesures au niveau national dans ce sens. Plus précisément, nous recommandons au gouvernement français de veiller à décliner ses sous-cibles nationales selon des critères qualitatifs, catégoriels et sectoriels, afin que l'atteinte des objectifs puisse être véritablement porteuse de progrès social et, par voie de conséquence, d'améliorations concrètes et bien réelles pour les travailleurs et les citoyens.

Fédérer autour de la directive européenne sur les salaires minimaux adéquats dans l'UE

La question de la rémunération est évidemment centrale dans la notion de travail décent, et avec elle le projet de directive relative à « des salaires minimaux adéquats dans l'UE ». C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de poursuivre ses efforts sous la présidence française de l'UE pour susciter l'adhésion autour de ce texte et de ne pas accepter un affaiblissement de l'ambition de cette directive, alors que ce texte est déterminant pour l'avancée concrète de l'Europe.

S'impliquer dans les autres textes sur la table

Le projet de directive sur l'équilibre hommes-femmes dans les conseils d'administration des sociétés cotées en bourse, le projet de directive sur la transparence des rémunérations, la révision des règlements relatifs à la coordination des régimes de Sécurité sociale, éléments essentiels de la lutte contre la concurrence déloyale intra-européenne, ou encore le projet de directive sur les conditions de travail des travailleurs des plateformes numériques méritent également une implication sans faille de la France dans la poursuite des discussions.

Faire en sorte que chacune de ces initiatives législatives en matière sociale soit adoptée est une responsabilité partagée entre les institutions de l'UE et les États membres. **La CFE-CGC tient à rappeler qu'il est essentiel d'accorder une place centrale aux parties prenantes, et en particulier aux partenaires sociaux, dans ce processus.**



Redonner une place centrale au dialogue social dans la construction de la politique sociale européenne et dans les entreprises

Pour la CFE-CGC, il est essentiel de rétablir un dialogue social européen de qualité et lui rendre sa place centrale dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sociale européenne. Les accords-cadres autonomes constituent un puissant levier de convergence en matière sociale. C'est pourquoi la CFE-CGC souhaite la réaffirmation, par les institutions européennes, de la portée des accords négociés par les partenaires sociaux européens. De plus, la CFE-CGC rappelle qu'il est indispensable de défendre le pluralisme syndical dans le dialogue social européen. La contribution essentielle des cadres dans l'orientation de l'économie de l'UE et leur rôle central dans la société civile européenne doivent être reconnus à la fois par les institutions nationales et par l'UE.

RENFORCER L'EUROPE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

Faire du semestre européen un dispositif de coordination budgétaire au service de l'investissement et du retour de la croissance

Pour la CFE-CGC, il est essentiel de veiller à ce que les réformes structurelles préconisées dans le cadre du semestre européen ne provoquent pas des effets récessifs susceptibles d'empêcher le rebond de notre économie. Les règles budgétaires de la zone euro introduites par le pacte de stabilité et de croissance devraient être réformées, la crise sanitaire ayant montré l'inadaptation des critères de Maastricht qui fixent les seuils de 3 % de déficit et de 60 % de dette publique.

Assurer une politique monétaire au service de l'emploi et de la soutenabilité de nos finances publiques

Pour la CFE-CGC, la cible d'inflation imposée aux banques centrales et en particulier à celle de la Banque centrale européenne (BCE) doit être revue afin de permettre plus de souplesse dans la réalisation de la politique monétaire. Notre organisation soutient les avancées proposées dans le cadre de la revue stratégique de la BCE qui envisagerait de changer cette cible à « une cible moyenne de 2 % ».

Par ailleurs, les prochains débats économiques concerneront notamment les investissements et la gestion des dettes publiques des pays européens. Et autour de ces questions, il sera nécessairement abordé le rôle et le périmètre d'action de la BCE.

Aussi, et dans l'objectif de ne pas se priver de la capacité à mobiliser certains instruments monétaires, **la CFE-CGC recommande d'intégrer dans le mandat de la BCE un second objectif lié à l'emploi.**

Revoir notre politique de concurrence

Ces vingt dernières années, la politique de concurrence menée à l'échelle de l'UE a consisté à ouvrir à la concurrence les monopoles publics afin de permettre l'entrée d'acteurs privés sur ces marchés.

Pour la CFE-CGC, si cette politique a permis d'assurer plus de diversité pour le consommateur dans le choix de ses services et de ses produits, elle a entraîné dans certains cas des difficultés qui sont aujourd'hui préjudiciables pour nos concitoyens. Cette logique de marché doit se faire avec plus de parcimonie quand il s'agit de biens publics.

Réduire notre dépendance en renforçant les coopérations entre les États membres afin de faire émerger des acteurs européens de poids dans les secteurs clés

Pour la CFE-CGC, la crise provoquée par le coronavirus montre aux États européens qu'il est essentiel de maintenir certaines activités localement afin de préserver l'emploi et notre souveraineté. Les États membres doivent ainsi réaffirmer leur volonté de coopération afin de créer des consortiums industriels capables de rivaliser sur le plan international avec les acteurs américains et chinois.

Changer notre politique commerciale

La politique commerciale doit permettre une compétition à armes égales en évitant d'exposer excessivement les entreprises européennes à une trop forte concurrence internationale.

Pour la CFE-CGC, il est nécessaire d'avoir une plus grande réciprocité dans nos échanges commerciaux. L'UE doit ainsi exiger un certain nombre de garanties sur les produits étrangers : respect des normes sociales et environnementales, justesse des prix proposés, obligation de produire ou d'assembler une partie des produits sur le territoire européen, etc.

Enfin, pour notre organisation, il est nécessaire de prendre en compte davantage les disparités intra-européennes lors des négociations de libre-échange. En effet, l'ouverture des barrières tarifaires ne crée pas de manière uniforme la même valeur ajoutée dans toute l'UE. En ce sens, lors de l'ouverture des négociations commerciales, il devrait être envisagé une évaluation plus précise, au niveau de chaque pays et de chaque secteur, des retombées économiques espérées.

Exiger une conduite responsable des entreprises : une Europe qui prend ses responsabilités

Pour la CFE-CGC, un cadre juridique contraignant européen contraignant et ambitieux s'adressant à la fois aux États et aux entreprises est désormais nécessaire afin d'introduire des obligations unifiées, claires et applicables.

Le projet de directive de la Commission européenne a été présenté le 23 février 2022. Pour la CFE-CGC, le texte doit prévoir une obligation générale et horizontale de diligence raisonnée, applicable le plus loin possible dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise, et décorrélée du principe de seuil, puisque les risques sociaux et environnementaux ne sont pas liés à la taille de l'entreprise.

En parallèle, la CFE-CGC estime nécessaire de mener une révision complète des principes de la gouvernance des entreprises, redéfinir ses objectifs de développement et en valoriser toutes les parties prenantes, en premier lieu le capital humain.

Enfin, la CFE-CGC plaide en faveur d'une approche normative du commerce mondial pour un capitalisme responsable, et invite la France à jouer un rôle central dans les négociations supranationales, en lien avec les partenaires sociaux.



RESTAURER LA CONFIANCE EN UN MULTILATÉRALISME RENOUVELÉ

Donner toute l'importance aux travaux de l'Organisation internationale du travail (OIT)

Pour la CFE-CFC, la France doit soutenir l'action de l'OIT en montrant l'exemple. Il est urgent de ratifier la Convention n°189 sur les travailleurs et travailleuses domestiques de 2011. Les droits de ces travailleurs en France sont en-deçà de ce que l'ordre public consacre et l'argument selon lequel cet état de fait est indispensable pour la viabilité du secteur est inaudible. La Convention n°190 sur la violence et le harcèlement de 2019 a été ratifiée par la France en 2021 mais cette ratification via une loi à article unique est largement insuffisante, surtout au regard d'un droit français perfectible sur un sujet aussi important.

Soutenir la convergence d'action entre organisations internationales : le cas de la protection sociale

Les travaux de la commission chargée de la discussion récurrente sur la Sécurité sociale se sont poursuivis lors de la 109^e Conférence internationale du travail (CIT) de 2021. Les désaccords se centrent autour de l'étendue de la couverture de la Sécurité sociale et de son financement

à l'échelle mondiale. En cohérence avec la Déclaration du centenaire de l'OIT de 2019, qui appelle à la mise en place d'un « accès universel à une protection sociale complète et durable », **la CFE-CGC prône une protection sociale universelle mondiale et appelle la France à se positionner dans ce sens et à soutenir l'idée d'un financement via, notamment, l'impôt minimum mondial sur les multinationales à propos duquel un accord a été trouvé sur un taux à 15 % au niveau du G20 en octobre 2021.**

Points de contact nationaux de l'OCDE et Points focaux nationaux de l'OIT : des mécanismes complémentaires

L'existence de ces Points de contact nationaux (PCN) liés au corpus normatif de l'OCDE ne doit pas empêcher le projet de Points focaux nationaux (PFN) liés au corpus normatif de l'OIT d'aboutir, ces deux mécanismes de contrôle ayant vocation à se compléter. De plus, l'OIT englobe davantage d'États et compte avec un corps de normes plus conséquent et précis. Tout semble donc indiquer que ces points focaux pourraient être un instrument redoutable de contrôle de l'activité des entreprises pour faire respecter la Déclaration tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale adoptée à l'OIT en 1977 qui vise à donner des orientations aux entreprises pour qu'elles prennent en compte les normes de l'OIT à l'heure de déterminer leurs orientations stratégiques.

La CFE-CGC appelle la France à soutenir ce projet de PFN qui s'insère dans un contexte où il est urgent de mettre un terme à une certaine impunité des entreprises multinationales.

Projet onusien d'instrument international juridiquement contraignant pour réglementer les activités des sociétés transnationales et autres entreprises

Le futur instrument contraignant en négociation aura l'avantage de passer le pas de la responsabilisation volontaire à la responsabilité juridique offrant aux travailleurs et aux communautés affectés par les activités des entreprises d'obtenir réparation en accédant à la justice. La finalité est ainsi de créer un régime juridique de responsabilité civile, pénale et administrative incombant aux entreprises et à leurs dirigeants.

Pour relancer la dynamique actuelle des négociations, **la CFE-CGC appelle à une implication favorisant l'émergence d'un instrument ambitieux dès que l'Union européenne aura mandat pour le faire.** En effet, la future directive sur le devoir de vigilance et l'instrument contraignant ont vocation à être complémentaires. En attendant, il est impératif de préserver les négociations de l'influence de lobbies qui viderait cet instrument de sa substance et qui l'éloignerait de sa visée originelle.



Maison de la CFE-CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris
Tél.: 01 55 30 12 12

WWW.CFECGC.ORG

